

Communiqué de presse

Le Syndeac tient tout d'abord à saluer la prise de parole de la ministre de la Culture lors de ses vœux, consistant à réaffirmer que la Culture ne peut pas être une variable d'ajustement en temps de crise.

Par ces mots, elle met en garde les collectivités territoriales contre cette tentation qui est déjà largement active dans plusieurs régions ou départements (Auvergne Rhône-Alpes, Pays de la Loire, Grand-Est, Yvelines). Mais pour que ce vœu soit réellement suivi d'effets, nous attendons désormais des collègues de la ministre de la Culture qu'ils soient solidaires de cette parole en mettant en œuvre tout ce qui est en leur pouvoir afin de stopper cette démolition des politiques publiques culturelles.

Si la parole de la ministre reflète bien les engagements de l'État en la matière, elle ne pourra pas seule mener cette bataille contre certaines collectivités. Il faut allumer des contre-feux en urgence, pour défendre la co-construction des politiques culturelles, qui n'est toujours pas inscrite dans la loi. Dès lors qu'elle n'est qu'un usage - pourtant indispensable au déploiement cohérent et équitable du service public de la culture - il est aisé pour certains élus des collectivités de s'en dégager comme bon leur semble. Et c'est bien ce qu'il se passe actuellement, même parfois sans aucune concertation préalable, comme par exemple en Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Face à l'affirmation radicale de l'indépendance décisionnaire d'un certain nombre de co-financeurs publics, les représentants de la politique culturelle de l'État en Région, que sont les DRAC aux côtés des préfets, n'ont pas de levier suffisamment efficient à leur disposition pour s'y opposer. C'est un fait regrettable, mais indiscutable. Aujourd'hui, ils assistent, avec une relative impuissance, au désengagement de certaines collectivités.

Dans ce contexte, si l'État veut que la « Culture ne soit pas une variable d'ajustement » et pour que 70 ans de construction d'une politique culturelle concertée ne volent pas en éclats, nous appelons l'ensemble des ministres à agir de concert pour protéger le service public de la culture, partout où il est abusivement malmené.

Nous attendons du gouvernement dans son ensemble, qu'il s'inscrive dans une unité de parole avec la ministre de la Culture, en joignant les actes aux intentions. Nous demandons ainsi aux différents ministères concernés, en dialogue avec les préfets, qu'ils conditionnent le co-financement et la réalisation de projets économiques liés à d'autres secteurs d'activités - tels qu'industriels ou équipementiers - au respect des engagements financiers des collectivités en matière de politique culturelle. Qu'ils rappellent explicitement, à certains élus qui s'en désengagent ostensiblement, que le respect de la co-construction de cette politique n'est pas mineure dans la relation que l'État entretient avec ces collectivités. Sans leur intervention et sans cet engagement, les paroles de la ministre de la Culture ne resteront probablement que des vœux pieux.

Contact Presse
Isabelle Lanaud
01 44 53 72 10

